

| Extrait du registre des délibérations | | |
|--|---|--|
| Délibération – Comité syndical du 18 février 2025 | | |
| <p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ADMIN GAL ET ANIMATION : 11</p> | <p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, JAMES DUNAND-SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p>EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p>POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY</p> | <p>VOTES :</p> <p>POUR : 14</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENTIONS : 0</p> |
| <p>DATE DE LA CONVOCATION : 11/02/2025</p> | <p>ABSENTS : RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE</p> | |

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Umberto DIMASTROMATTEO
Délibération n°25-07

Objet : Avenant n°1 à la phase d'études préalable du PAPI Arly

Considérant le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Le SMBVA est engagé dans la phase d'études préalable au Programme d'actions, de prévention des inondations (PAPI) du bassin versant de l'Arly.

Cette phase vise à réaliser un diagnostic du territoire afin d'élaborer une stratégie et définir un programme d'action de prévention et de réduction des risques d'inondation du bassin versant Arly.

La déclaration d'intention de mise en œuvre du PAPI a été déposée par le SMBVA auprès du Préfet, le 12 avril 2021. La phase initiale d'études préalable doit ainsi s'achever le 12 avril 2025.

Le bilan mi-parcours de la phase d'études préalable du PAPI présenté au COPIL du 24/01/2025 montre que sur les 40 actions inscrites : 6 sont terminées, 19 en cours, 9 non démarrées programmées en 2025 et 6 abandonnées.

Il est nécessaire d'adapter le programme d'études pour plusieurs raisons :

- Décalage de la programmation lié à plusieurs facteurs : durée d'instruction de la demande d'intention, marchés infructueux sur les études, manque de données pour certaines études, crues.

- Sous-estimation de certaines études, lors de la rédaction du dossier initial en 2021, compte tenu de l'inflation, de la forte demande d'études sur le marché et le faible nombre de bureaux d'études en capacité d'y répondre.
- Certaines actions ne pourront voir le jour faute de partenariat, de subventions, ou de la trop forte complexité des projets.
- Enfin, de nouvelles études seraient nécessaires à lancer suite aux crues de 2023 et à de nouveaux besoins du territoire afin d'établir la stratégie globale de prévention des inondations.

Ainsi, il est proposé de déposer un avenant au dossier initial basé sur les points suivants :

- Adaptation des fiches actions : proposition de création de 3 nouvelles fiches actions, abandon de 6 fiches actions
- Adapter l'enveloppe financière initiale (+4% soit 62 750 €) compte tenu de l'évolution des prix d'études et de besoins initiaux sous évalués.
- Prolongation de la durée de la phase d'études préalable jusqu'à avril 2026, pour permettre d'allonger la période de financement des postes (permettant de déroger au cadre des 4 ans pour le financement des postes à partir de déclaration d'intention du PAPI, faite par le SMBVA le 12 avril 2021).

Les 3 nouvelles fiches actions intégrées au PAPI concernent :

- L'étude de faisabilité de réduction du risque d'inondation du ruisseau du Tour à Megève,
- L'étude avant-projet de restauration du lit du Nant Pugin à Ugine,
- Etude de mise en œuvre d'une ISDI nécessaire à la gestion des matériaux du Bersend à Beaufort.

Au niveau du plan de financement, les ajustements des budgets prévisionnels par axes thématiques du PAPI sont les suivants :

| Axe du PAPI | Montant initial des actions prévu HT | Montant nécessaire après ajustement HT | Montants de l'avenant à la phase d'études préalable |
|--------------|--------------------------------------|--|---|
| Axe 0 | 465 500 € | 596 600 € | + 131 000€ |
| Axe 1 | 225 000 € | 225 000 € | - € |
| Axe 2 | 30 000 € | 30 000 € | - € |
| Axe 3 | 110 000 € | 110 000 € | - € |
| Axe 4 | 35 000 € | 35 000 € | - € |
| Axe 5 | - € | - € | - € |
| Axe 6 | 415 000 € | 441 650 € | + 26 650 € |
| Axe 7 | 95 000 € | - € | - 95 000 € |
| Total | 1 375 500 € | 1 474 483 € | + 62 750 € |

Le Comité de Pilotage du PAPI a donné un avis favorable à cette proposition d'avenant lors de sa présentation du vendredi 24/01/2025.

